

# SYNDICATS CFTC - CGT - SNB/CGC de la SOCIETE GENERALE



## Communiqué intersyndical du 7 Avril 2020,

Dès le 18 mars, le secteur bancaire a été classé dans les « **secteurs essentiels au fonctionnement du pays** » par le ministre de l'économie.

**Et vous, salariés de la Société Générale, avez répondu présents** en dépit des tâtonnements dans la mise en place de la continuité de l'activité de la banque, des risques et de la difficulté à gérer simultanément la nouvelle organisation familiale exigée par le confinement. **Que ce soit dans les entités du réseau ou les services centraux, à la maison ou sur site, vous êtes ceux qui ont fait que l'activité n'a jamais cessé.**

Plus encore, pressés par les appels à participer à «l'effort de guerre» sanitaire, vous allez sacrifier des jours de congés d'ici au 31 Mai ou 30 juin.

Et qu'avez-vous eu actuellement en retour ? Des belles paroles.

Par ailleurs, si la **suspension du versement d'un dividende en mai prochain est une chose à saluer** (note : la direction a été l'une des 2 première banque à prendre cette décision et se réserve la possibilité de verser une avance sur dividendes 2021 dès le mois d'octobre), **elle a également une conséquence négative sur votre rémunération financière (intéressement + participation).**

En effet, d'après la formule de calcul, cela amputerait les montants annoncés le 30 mars dernier d'un tiers soit 37 millions d'euros en moins pour vous.

La SG étant déjà parmi les entreprises les moins généreuses du secteur, **ce serait bien mal récompenser votre engagement et vos efforts déployés en 2019**, année encore importante en termes de transformation et de réorganisations de toute la banque.

C'est pourquoi **nos 3 organisations syndicales représentatives à la Société Générale demandent à ce que tous les salariés de SGPM bénéficient au minimum de la prime défiscalisée de 1000 euros mise en place par le gouvernement depuis 2019 (prime Macron) pour neutraliser la baisse de l'intéressement et de la participation, et qu'elle puisse atteindre le maximum de 2000 euros pour les salariés qui ont été particulièrement sollicités et exposés au cours de cette crise sans précédent (conformément à l'engagement pris dans l'accord que nous avons signé).**

Les félicitations c'est bien, mais les salariés de la Société Générale attendent désormais une reconnaissance financière conséquente de leur implication au service de l'entreprise et du pays au cours des semaines écoulées et de celles à venir !